ACTE PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 100/2023

<u>Objet</u>: Mission de contrôle technique – Travaux aménagement local ASVP et jeunesse – Notification du marché public.

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur, compétent pour mener à bien la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux pour l'aménagement du futur local ASVP et jeunesse, afin d'améliorer la qualité du service public attendu,

Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette mission,

DECIDE

<u>Article 1</u>: de signer un marché public avec l'entreprise QUALICONSULT, sise 4 rue du Bois Sauvage – 91055 Evry-Courcouronnes cedex,

<u>Article 2</u>: de confier la prestation à l'entreprise susmentionnée, pour une durée qui se confond avec la durée des travaux, pour un montant de 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC,

Article 3: dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le

Olivier CORZANI Maire de Fleury-Mérogis Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

